

Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-Préfecture de Grasse le 10 Mai 2005 : n°0061021504 et au JO N° 24 du 11 Juin 2005 enregistré sous le N°64

J.C GLOMAUD 785 Ave des Amazones « Le grand cotéau » 06210 Mandelieu la Napoule Tél 04 93 49 32 52 et 06 60 08 95 44

Mr Christian ESTROSI
Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
Route de Grenoble
B.P 3007
06201 NICE Cedex 3

Mandelieu le 6 Avril 2006

Monsieur le Président ,

Je me permets de vous écrire cette lettre suite à un entretien avec le Maire de
MANDELIEU LA NAPOULE , Monsieur Henri LEROY , le 15 Février 2006 .

En effet, notre association de défense de l'environnement souhaitait évoquer avec lui la
question de l'éventualité de l'implantation d'un CSDU sur le site de Barbossi .

Avec des arguments juridiques fondés, s'appuyant sur la loi littoral et la DTA, Monsieur le
Maire à été catégorique en précisant que, juridiquement, le site ne pouvait accueillir une telle
installation et, qu'à ce titre, le P.L.U confirmait cette impossibilité en rejetant ce projet .

Toutefois , je vous saurait gré de bien vouloir me confirmer de façon claire et simple que le
projet est en conséquence définitivement abandonné .

Les 2000 membres de l'Association que je représente, demeurent, en effet inquiets, et ne
sont pas aujourd'hui totalement convaincus que ce projet ne verra pas le jour, alors que, pourtant, il
existe de nombreuses solutions techniques dont nous avons fait l'étude , pour traiter les déchets
ultimes .

Dans l'attente de votre réponse , croyez Monsieur le Président, en l'assurance de ma
parfaite considération .

Le Président
J.CI GLOMAUD

J.C. Glomaud

Le Vice Président
Pierre LEROY

P. Leroy